

Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2026

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Le Conseil d'Administration réuni le 7 octobre 2026 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE**, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la séance du 25 juin 2026**, annexé à la présente délibération.

Vote :

Membres en exercice : 27
Quorum de présence : 14
Votes exprimés : 26
Dont
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 1

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 7 octobre 2026

Le Président du Conseil d'Administration

M. Marc BERGÈRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. BERGÈRE", written over a large, loopy circular mark.

La Directrice

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "N. MARCEROU-RAMEL", written over a large, loopy circular mark.

Procès-verbal du Conseil d'Administration

du 25 juin 2026

Membres présents avec voix délibératives :

Membres de droit :

Jérôme BELMON (représentant de Nicolas GEORGES), Tiphaine TUGAULT (représentante d'Olivier GINEZ).

Membres nommés :

Marc BERGÈRE, Aurélien BERRA, Isabelle WESTEEL.

Membres élus :

Nicolas BEAUPRÉ, Reine BÜRKI, Christophe CATANESE, Christelle DI PIETRO, Bernard JACQUEMIN, Elisabeth NOËL, Laura SCIASCIA, Agnieszka TONA, Cédric VIGNEAULT, Amelle MELIANI, Léo COLLINET.

Membres présents avec voix consultatives :

Isabelle ELEUCHE, Yannick MANACH, Nathalie MARCEROU-RAMEL, Susan KOVACS, Catherine LOMBARDI.

Membres présents invités :

Nicolas ESPINOSA, Coralie EYRAUD (représentante du contrôle budgétaire, Rectorat), Régis MAURICE, Florence SALANOUVE, Malcolm WALSBY.

Membres absents et excusés avec voix délibératives (4 procurations) :

Christian SCHWARTZ (membre nommé) donne procuration à Marc BERGÈRE

Frédéric FOTIADU (membre nommé) donne procuration à Marc BERGÈRE

Sandrine GROPP (membre nommée) donne procuration à Aurélien BERRA

Valérie LARROCHE (membre élue) donne procuration à Nicolas BEAUPRÉ

Isabelle NYFFENEGGER (membre nommée) ne pouvant voter car étant en visioconférence.

Nathalie MEZUREUX (membre de droit)

Odile CONTAT (membre de droit)

Membre absent et excusé avec voix consultative :

Documents remis : dossiers de séance

Secrétaire de séance : Vincent BESSON

ORDRE DU JOUR

<i>Points soumis au vote</i>	3
1. Accession de l'Enssib aux RCE	3
2. Approbation des PV des séances du 12 mars 2026 et du 26 mars 2026	5
3. Points financiers	5
3.1 Orientations budgétaires 2027	5
3.2 Tarification de l'adhésion Premium à la plateforme Alumni de l'Enssib	6
3.3 Déstockage de titres des presses de l'Enssib	7
3.4 Modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels et des élèves fonctionnaires pour l'année 2026	7
4. Recherche – Principes de répartition de la prime concernant l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières confiées	8
5. Formation	8
5.1 Calendrier universitaire 2026-2027	8
5.2 Composition de la commission CVEC	8
6. Approbation du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)	9
<i>Points d'information</i>	9
7. RSU 2025 dont Bilan 2025 du plan égalité professionnelle	9
8. Nouvelles modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant un master de l'Enssib	10
9. Calendrier prévisionnel des prochains conseils d'administration de l'Enssib	10
10. Questions diverses	10

Marc Bergère ouvre la séance et accueille Catherine Lombardi, nouvelle agente comptable et responsable du service financier de l'Enssib ; elle participe à ce conseil en tant que membre avec voix consultative. Un tour de table de l'ensemble des membres est réalisé afin que chacun se présente. Les membres invités, excusés, représentés et les procurations sont annoncés (voir en page 1). Le quorum est déclaré atteint.

Points soumis au vote

1. Accession de l'Enssib aux Responsabilités et compétences élargies (RCE)

Marc Bergère introduit ce point en remettant en contexte les différentes étapes entamées par l'Enssib pour accéder aux RCE.

Yannick Manach indique que des points d'étape réguliers ont été réalisés sur ce dossier au sein des instances de l'Enssib. Les 14, 15 et 16 janvier 2026, l'Enssib a reçu une mission de l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR), qui a donné lieu à un rapport transmis à l'École le 24 juin 2026. Ce rapport comporte un avis favorable au passage de l'Enssib aux RCE, ainsi que plusieurs recommandations. Le passage aux RCE au 1er janvier 2027 nécessite la publication d'arrêtés conjoints des ministères concernés, après une validation du comité social d'administration (CSA) et du conseil d'administration (CA).

Nathalie Marcerou-Ramel complète ces propos en expliquant qu'à la suite de l'avis favorable des inspecteurs généraux, l'établissement entre désormais dans une phase de négociation : l'accord de la directrice de l'établissement doit d'abord être recueilli, avant que le dossier ne soit soumis au CSA puis au CA.

Marc Bergère précise que le rapport définitif de l'IGÉSR, reçu la veille du conseil et comportant environ 200 pages, n'a pas pu être diffusé aux membres avant la séance. Le rapport souligne notamment l'engagement marqué de l'établissement et de son personnel dans le processus, la qualité de sa gouvernance et la bonne tenue de sa gestion financière.

Deux dates sont proposées aux membres du conseil d'administration pour la tenue d'un conseil exceptionnel consacré au passage aux RCE : le jeudi 3 septembre 2026 à 10h00 ou le mercredi 9 septembre 2026 à 10h00.

Nicolas Beaupré indique qu'il ne lui semble pas envisageable de tenir ce conseil exceptionnel exclusivement en visioconférence, compte tenu de l'importance de la décision.

Marc Bergère précise qu'il ne s'agirait pas d'une séance entièrement dématérialisée mais d'un format hybride (visioconférence et présentiel), permettant de tenir compte des disponibilités de chacun.

Nathalie Marcerou-Ramel confirme ce point.

Christophe Catanese interroge le conseil sur la phase de négociation à venir.

Nathalie Marcerou-Ramel indique que la négociation portera notamment sur la subvention pour charges de service public (SCSP) et sur les montants susceptibles d'être perçus par l'Enssib. La question des élèves fonctionnaires et du traitement de la masse salariale qui doit leur être affectée occupera une place centrale dans les discussions.

Marc Bergère souligne l'importance de cette question et rappelle que le passage aux RCE constitue une décision engageant l'établissement dans sa globalité.

Yannick Manach ajoute que la capacité de l'Enssib à maîtriser sa masse salariale constitue un argument important dans le cadre de la négociation.

Marc Bergère insiste sur la nécessité de mettre en avant la question du financement propre des élèves fonctionnaires, qui demeure un point de vigilance important.

Agnieszka Tona questionne la direction de l'Enssib sur les autres points de vigilance à prévoir et notamment le détachement.

Yannick Manach indique que le changement de dimension budgétaire induit par les RCE implique une intégration de l'ensemble des dépenses liées à la masse salariale, y compris celles relatives aux personnels

détachés, ainsi que l'intégration de l'Enssib parmi les établissements relevant du champ des sciences humaines et sociales (SHS) avec un taux dérogatoire à 85% pour le ratio Dizambourg.

Bernard Jacquemin demande si d'éventuels cas de refus de passage aux RCE ont déjà eu lieu pour d'autres établissements.

Nathalie Marcerou-Ramel confirme que des refus ont déjà eu lieu, notamment pour un établissement engagé dans une démarche comparable à celle de l'Enssib et ayant reçu un avis négatif. Certains établissements passés aux RCE n'ont pris la mesure des enjeux de gestion de leur masse salariale que plusieurs années après leur accession à ce statut, contrairement à l'Enssib, qui se trouve en avance sur ce point.

Yannick Manach ajoute qu'il convient de considérer cette démarche comme un processus de long terme, engagé depuis 2024 dans le cadre du projet d'établissement.

Marc Bergère souligne que la question posée est celle de l'adéquation entre les moyens et les ambitions de l'établissement. En comparaison avec des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche de taille similaire, l'Enssib s'est dotée des moyens nécessaires pour accéder à ces responsabilités.

Nicolas Beaupré relève que plusieurs établissements de taille comparable, tels que Sciences Po, ont fait le choix de ne pas s'engager dans une démarche RCE. Il interroge la direction sur le calendrier des négociations financières et sur la possibilité d'obtenir davantage de temps pour ces échanges. Il souhaite également connaître la position du rectorat sur ce dossier et demande si une consultation a été menée auprès d'établissements de taille comparable ayant rencontré des difficultés lors de leur passage aux RCE, rappelant qu'une large majorité des universités concernées ont connu des expériences difficiles. Il insiste sur la nécessité de bien anticiper les risques liés à ce passage pour l'Enssib et sur l'importance de placer les étudiants, élèves et élèves conservateurs au cœur de cette réflexion. Il souligne la volonté de l'établissement de placer la question des élèves conservateurs comme l'un des points centraux de la négociation. Il interroge sur les bénéfices et avantages attendus pour les enseignants-chercheurs de l'Enssib si l'établissement obtient les RCE.

Nathalie Marcerou-Ramel répond que le vote du CA ne sera demandé que si la négociation aboutit à des résultats conformes aux attentes de la direction de l'Enssib, qui travaille de longue date à ce dossier dans un contexte d'association de l'ensemble des parties prenantes. La comparaison avec Sciences Po n'est pas pleinement pertinente dans la mesure où cet établissement est un établissement public administratif (EPA) et non un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), statut de l'Enssib. Elle propose aux membres de partager des exemples d'EPSCP ayant engagé une démarche RCE afin de disposer d'éléments de comparaison. L'objectif n'est pas de se précipiter mais de disposer d'un recul suffisant sur les avantages et les inconvénients de ce passage, qui constitue selon elle une forme de garantie d'indépendance pour l'Enssib.

Jérôme Belmon interroge la direction de l'Enssib sur la manière dont le passage aux RCE limiterait la capacité de l'État à disposer de l'établissement, par exemple en cas de fusion avec un autre établissement ou de suppression de l'école. Il s'interroge également sur les conséquences de ce passage sur le volet immobilier de l'Enssib.

Nathalie Marcerou-Ramel précise que la délégation demandée par l'Enssib porte sur la masse salariale et non sur le patrimoine immobilier. La tentative d'annexion de l'Enssib à un projet d'EPE en 2021-2022 avait fragilisé la position de l'École, alors isolée dans son refus d'entrer dans ce projet. Elle estime qu'un EPSCP non RCE ne bénéficie pas de la même représentation ni de la même reconnaissance qu'un établissement disposant de ce statut.

Catherine Lombardi partage le retour d'expérience de l'INSA de Lyon, où le passage aux RCE en 2022 a permis, après une période de trésorerie négative, de retrouver une trésorerie positive et de développer des projets au bénéfice des enseignants-chercheurs et des élèves. Si le passage aux RCE peut poser des difficultés à certains établissements, il constitue dans de nombreux cas un levier positif, et la situation financière très saine de l'Enssib est un atout dans cette perspective.

Marc Bergère rappelle que la réflexion est engagée depuis deux ans au sein de l'établissement et que le passage aux RCE ne se fera pas de manière précipitée, l'ensemble des points de vue devant être entendus. La situation financière de l'Enssib, déjà très favorable, ne serait pas fondamentalement modifiée par ce passage, si ce n'est par un gain de liberté et de marge de manœuvre pour l'établissement.

Christophe Catanese interroge la direction sur la préparation, en interne, des outils de gestion administrative de la masse salariale, appelée à augmenter, ainsi que sur les conséquences de ce passage sur les relations avec les partenaires extérieurs, notamment la ComUE.

Yannick Manach répond qu'en interne, l'ensemble des dispositions nécessaires à la gestion de la masse salariale est d'ores et déjà prévu. Concernant les relations externes, il est difficile d'apporter une réponse précise à ce stade, l'avenir de ces partenariats étant déjà une question centrale pour l'Enssib hors démarches RCE.

Nathalie Marcerou-Ramel souligne l'importance des démarches d'accès au RCE entamées par l'Enssib ainsi que du dossier d'accréditation doctorale pour l'établissement. Ces deux dossiers vont de pair pour assurer le développement de l'Enssib.

Isabelle Eleuche indique qu'une réunion est prévue le lundi 29 juin 2026 avec l'université Lyon 2 sur le dossier doctoral, à la suite d'une présentation faite à la ComUE la semaine précédente. Des éléments plus précis seront disponibles à l'automne mais l'ensemble des indicateurs sont favorables pour que l'Enssib puisse obtenir une accréditation à délivrer le doctorat.

Malcolm Walsby indique que la ComUE a exprimé son soutien à l'Enssib dans sa démarche d'accréditation de l'école doctorale, étape importante et structurante pour ce dossier.

Nicolas Beaupré rappelle que le statut RCE n'est pas une condition nécessaire à l'obtention de contrats doctoraux, l'Enssib ayant déjà bénéficié de trois contrats doctoraux sans disposer de ce statut, et qu'il est également possible de solliciter directement le ministère sur ce point.

Nathalie Marcerou-Ramel confirme cette possibilité mais indique que l'Enssib n'a jamais engagé ce type de démarche auprès du ministère. Les trois contrats doctoraux que l'École a obtenus proviennent de la transformation d'anciens contrats de recherche documentaire, que le ministère a réimplantés dans plusieurs établissements, dont l'Enssib.

Marc Bergère précise que le passage aux RCE, en conférant une plus grande indépendance à l'établissement, permettrait de limiter sa dépendance à l'égard de l'État s'agissant de la gestion des contrats doctoraux.

Marc Bergère clôt ce point en indiquant que l'ensemble des informations utiles sera transmis aux membres du conseil d'administration au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

2. Approbation des PV des séances du 12 mars 2026 et du 26 mars 2026

Le conseil d'administration réuni le 25 juin 2026 en séance plénière, sous la présidence de Marc Bergère, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 mars 2026.

Le conseil d'administration réuni le 25 juin 2026 en séance plénière, sous la présidence de Marc Bergère, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026.

3. Points financiers

3.1 Orientations budgétaires 2027

Yannick Manach présente les orientations budgétaires de l'Enssib pour l'année 2027. La forme de ce document est particulière cette année, en raison de plusieurs facteurs : l'arrivée à échéance du projet d'établissement EXPERT2026 et l'élaboration du nouveau projet d'établissement 2027-2031, dont les axes structurants, issus des travaux d'autoévaluation pour le Hcéres, figurent en début de document. Un séminaire participatif est prévu pour l'ensemble du personnel de l'Enssib à la rentrée universitaire 2026.

L'Enssib connaîtra en 2027 le lancement opérationnel de plusieurs projets structurants : le déploiement de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » IntegriA, la refonte de la bibliothèque numérique et du site internet, ainsi que la réhabilitation des espaces extérieurs, dont les travaux sont prévus entre octobre 2026 et janvier 2027. Les formations relatives à la gouvernance des

données se poursuivent, le format des formations longues restant encore à définir. Le plan de développement des compétences des personnels portera notamment sur les enjeux de transition, les enjeux informationnels et l'intégration de l'intelligence artificielle, avec plusieurs expérimentations en cours. De plus, le contexte national et international, marqué par l'incertitude et la hausse des coûts énergétiques, appelle à la prudence en matière de gestion.

Marc Bergère indique que ce document, plus qu'une traduction budgétaire stricto sensu, traduit davantage une stratégie prévisionnelle, destinée à donner les trajectoires et à représenter la structuration de l'Enssib pour les prochaines années.

Le conseil d'administration réuni le 25 juin 2026 en séance plénière, sous la présidence de Marc Bergère, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les orientations budgétaires 2027.

3.2 Tarification de l'adhésion Premium à la plateforme Alumni de l'Enssib

Isabelle Eleuche présente le projet de l'Enssib visant à développer son réseau Alumni, afin de créer un réseau actif à travers la mise en place d'actions, de services, d'offres de stages et d'emplois, etc. La plateforme Datalumni a été testée lors de la cérémonie de remise des diplômes du 11 juin 2026. L'objet du passage en conseil d'administration est de valider la grille tarifaire de cette adhésion, comportant un tarif préférentiel et un tarif normal.

Bernard Jacquemin fait part d'une difficulté de compréhension entre la mention d'un paiement unique à vie et celle d'une durée « *de deux ans* ».

Nathalie Marcerou-Ramel et Yannick Manach reconnaissent une ambiguïté de rédaction sur ce point.

Isabelle Eleuche précise que le bénéfice de l'adhésion porte en réalité sur une durée de deux ans, et non à vie.

Marc Bergère demande si de premiers résultats concernant le nombre d'adhésions peuvent être communiqués.

Isabelle Eleuche indique qu'il est encore difficile de se prononcer, des éléments plus précis étant attendus à la rentrée. L'objectif est d'atteindre entre 1 000 et 1 500 adhérents.

Aurélien Berra relève que certains établissements proposent un abonnement à vie, à prix coûtant.

Isabelle Eleuche indique que cette pratique concerne surtout les écoles d'ingénieurs, qui disposent de réseaux Alumni importants et d'une culture de réseau forte, différente de celle de l'Enssib, dont les diplômés travaillent majoritairement dans le secteur public.

Christophe Catanese salue cette décision mais rejoint la remarque de Bernard Jacquemin, estimant qu'il conviendrait de mieux clarifier la distinction entre adhésion « *à vie* » et adhésion « *sur deux ans* ». Il interroge également sur le montant de la réduction accordée pour la formule biennale.

Isabelle Eleuche indique qu'après étude financière, le niveau de réduction retenu permet d'éviter toute perte pour l'établissement.

Nathalie Marcerou-Ramel indique partager les interrogations de Christophe Catanese et précise que la solution retenue pour cette tarification relève davantage d'une logique de soutien que d'un modèle commercial classique.

Marc Bergère demande si des évolutions du document sont envisagées à la suite des remarques des membres du CA.

Aurélien Berra interroge également sur la pertinence du terme « *Premium* ».

Marc Bergère sollicite l'avis des représentants étudiants.

Léo Collinet indique préférer le terme « *soutien* ».

Les membres du conseil d'administration conviennent collectivement de modifier la dénomination de l'adhésion, le terme « *Premium* » étant remplacé par « *soutien* ».

Le conseil d'administration réuni le 25 juin 2026 en séance plénière, sous la présidence de Marc Bergère, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la tarification de l'adhésion « *soutien* » (initialement

dénommée « *Premium* ») à la plateforme Alumni de l'Enssib, sous réserve de cette modification de dénomination.

3.3 Déstockage de titres des presses de l'Enssib

Florence Salanoue présente ce point, en soulignant le travail accompli par Noëlle Drognat-Landré, en tant que responsable du pôle des éditions de l'Enssib.

L'Enssib entrepose, dans un entrepôt externe, un nombre important d'ouvrages publiés entre 1977 et 2010, pour un coût de location de 3 500 € par an. Une analyse du rapport entre le stock disponible et les ventes annuelles moyennes fait apparaître que certains titres se vendent très peu. Il est proposé de déstocker les titres dont le stock dépasse dix années de ventes. Cette opération vise notamment à régulariser des déstockages non effectués depuis les années 1990, le stock constitué entre 2010 et 2022 étant par ailleurs beaucoup plus important. Aucun titre n'est retiré de la vente : pour chacun des 54 titres concernés, sur les 730 titres du catalogue, un stock résiduel sera conservé. Ces titres demeurent en outre accessibles au format numérique via OpenEdition. Le déstockage sera réalisé selon les pratiques habituelles : braderies, dons, désherbage, etc.

Marc Bergère souligne la possibilité d'un accès gratuit et en Open Access à ces ouvrages sur internet.

Agnieszka Tona interroge sur la méthode retenue pour ce déstockage.

Florence Salanoue précise qu'un inventaire annuel du stock est réalisé, sur la base d'un calcul simple portant sur une durée de dix ans.

Malcolm Walsby indique que la direction de la recherche récupérera quelques ouvrages afin de les distribuer aux futurs doctorants, aux chercheurs invités, etc.

Marc Bergère précise qu'il existe deux stocks distincts : un stock à l'Enssib et un stock externe.

Florence Salanoue indique que l'objectif de cette démarche est de rationaliser les stocks.

Bernard Jacquemin, se disant attaché au support papier, demande si les maquettes numériques sont conservées afin de permettre une réimpression en cas de besoin.

Florence Salanoue confirme que cette conservation est bien assurée.

Marc Bergère souligne un point de vigilance concernant l'état de conservation de certains ouvrages, la conservation des seules maquettes numériques ne constituant pas toujours une solution suffisante. Il précise que le vote porte sur le déstockage de 14 000 ouvrages (soit 54 titres sur 320) sur les 19 000 que possède l'Enssib. Il souligne aussi combien c'est un atout pour l'Ecole de disposer de Presses et souhaite poursuivre la réflexion prospective sur leur évolution.

Le conseil d'administration réuni le 25 juin 2026 en séance plénière, sous la présidence de Marc Bergère, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le déstockage de titres des presses de l'Enssib.

3.4 Modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels et des élèves fonctionnaires pour l'année 2026

Nicolas Espinosa présente l'objet de ces modifications, qui portent sur deux points : d'une part, une évolution des règles d'indemnisation des frais de transport exposés par les élèves fonctionnaires lors de leurs stages effectués dans leur commune de résidence administrative ; d'autre part, l'indemnisation des stages à l'étranger, pour les personnels comme pour les élèves fonctionnaires, qui n'est pas prévue par les textes nationaux mais constitue une pratique de l'Enssib. Il avait été décidé précédemment d'appliquer, sur ce point, la même règle que celle prévue pour les fonctionnaires par les textes nationaux. L'objectif de ce document est de sécuriser et d'uniformiser ces processus au sein de l'Enssib, dans le cadre d'une fusion de deux délibérations antérieures.

Amelle Meliani fait part d'échanges avec les élèves de la promotion DCB 35, dont certains, en stage, n'ont pas accès à une restauration administrative et ne peuvent, dans certains cas prévus par le document, bénéficier d'une prise en charge de leurs frais de repas. Elle demande que soit envisagé un remboursement des frais de repas pour les étudiants et élèves fonctionnaires ne disposant pas d'accès à un restaurant administratif.

Nicolas Espinosa indique que cette demande est bien prise en compte par les services de l'Enssib, le service financier travaillant actuellement sur ce sujet.

Yannick Manach propose qu'une disposition soit ajoutée au document, permettant à la directrice de l'établissement de statuer sur ces situations particulières.

Christelle Di Pietro confirme la difficulté liée à la résidence administrative ou familiale des élèves concernés.

Léo Collinet demande si une réponse pourra être apportée aux élèves conservateurs sur ce sujet avant leur prise de fonction en stage dans les prochains mois.

Nicolas Espinosa indique qu'il lui est difficile d'apporter une réponse précise en séance.

Nathalie Marcerou-Ramel reprend la proposition formulée par Yannick Manach et valide l'ajout d'une disposition spécifique en ce sens.

Léo Collinet demande si la situation d'un élève n'ayant pas été remboursé, rencontrée par l'Enssib en début d'année, pourrait se reproduire à l'avenir.

Nathalie Marcerou-Ramel répond par la négative, remerciant les représentants des élèves d'avoir fait remonter ce témoignage, qui a mis en évidence une lacune du dispositif.

Les membres du conseil d'administration conviennent collectivement d'ajouter un article à la délibération et au texte, précisant que le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à prendre des mesures dérogatoires, au cas par cas, pour les élèves ne relevant pas des situations prévues par l'arrêté de 2016.

Le conseil d'administration réuni le 25 juin 2026 en séance plénière, sous la présidence de Marc Bergère, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels et des élèves fonctionnaires pour l'année 2026, incluant les modifications mentionnées ci-dessus.

4. Recherche – Principes de répartition de la prime concernant l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières confiées

Marc Bergère présente ce point, déjà abordé lors du conseil d'administration de l'Enssib du 12 mars 2026, relatif à la mise à jour annuelle des principes de répartition de la prime concernant l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières confiées aux enseignants-chercheurs (composante fonctionnelle C2) ; il s'agit cette fois-ci de voter ces principes pour l'année universitaire 2026-2027.

Le conseil d'administration réuni le 25 juin 2026 en séance plénière, sous la présidence de Marc Bergère, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les principes de répartition de la prime concernant l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières confiées aux enseignants-chercheurs (composante fonctionnelle C2) pour l'année universitaire 2026-2027.

5. Formation

5.1 Calendrier universitaire 2026-2027

Isabelle Eleuche présente le calendrier universitaire 2026-2027, dont le détail figure dans le document transmis aux membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration réuni le 25 juin 2026 en séance plénière, sous la présidence de Marc Bergère, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le calendrier universitaire 2026-2027.

5.2 Composition de la commission CVEC

Isabelle Eleuche propose d'ajouter un représentant du bureau des élèves à la commission CVEC, afin de parvenir à une parité exacte entre représentants étudiants et représentants administratifs au sein de cette instance.

Marc Bergère souligne l'importance de la représentation étudiante au sein de cette commission qui est aussi une forme d'instance « vie étudiante ».

Jérôme Belmon s'interroge sur la formulation retenue et demande pourquoi le document mentionne les « *élèves non-fonctionnaires* » (terminologie du décret statutaire de 1992 de l'Enssib) plutôt que les « *étudiants* » de façon générale, afin d'englober l'ensemble des publics concernés.

Les membres du conseil d'administration conviennent collectivement de modifier le texte afin d'y substituer la notion d'« *étudiants* », trois modifications étant ainsi apportées au document.

Le conseil d'administration réuni le 25 juin 2026 en séance plénière, sous la présidence de Marc Bergère, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la composition de la commission CVEC, sous réserve des modifications mentionnées ci-dessus.

6. Approbation du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)

Yannick Manach indique que ce travail a été engagé dès décembre 2024. La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a rendu un avis favorable à ce schéma, la demande d'avis du conseil d'administration revêtant ici un caractère essentiellement solennel. Les grandes orientations du document sont : l'amélioration thermique de l'aile nord, l'aménagement des salles de cours et des espaces de travail, le réaménagement des espaces extérieurs, la mise à disposition de locaux à des tiers (Lyon 1, Météo France, commission CVEC du rectorat, etc.). Les évolutions apportées au schéma sont mineures.

L'adoption de ce schéma permettrait à l'établissement d'accéder à des financements extérieurs pour la rénovation de ses locaux, en particulier pour l'aile nord du bâtiment, qui nécessite des travaux importants et donc un financement complémentaire, dans une logique de cofinancement.

Le conseil d'administration réuni le 25 juin 2026 en séance plénière, sous la présidence de Marc Bergère, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI), sous réserve de l'avis du préfet.

Points d'information

7. RSU 2025 dont Bilan 2025 du plan égalité professionnelle

Régis Maurice, responsable du service ressources humaines de l'Enssib, présente ce point.

S'agissant du bilan de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'Enssib a recruté, en 2025, 9 femmes et 5 hommes.

S'agissant du rapport social unique (RSU), la masse salariale est maîtrisée, avec une progression du recours aux contrats à durée déterminée. Concernant les conditions de travail, 68 % des personnels télétravaillent, sans qu'aucun refus n'ait été enregistré en 2025. Concernant la santé au travail, le taux d'absentéisme est en baisse, à 3 % contre 4,25 % l'année précédente.

Marc Bergère interroge quant à l'index de l'égalité professionnelle.

Régis Maurice précise que cet index repose sur plusieurs critères définis au niveau national et non au niveau du seul ministère. La valorisation des écarts de rémunération entre femmes et hommes n'est pas simple à établir, ce type de document mettant néanmoins en évidence les inégalités existantes de part et d'autre.

Marc Bergère relève que l'Enssib, établissement à forte majorité féminine, ne connaît pas a priori de phénomène de plafond de verre.

8. Nouvelles modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant un master de l'Enssib

Marc Bergère introduit ce sujet en rappelant qu'il a suscité de nombreuses réactions et qu'il revêt une forte dimension politique.

Nathalie Marcerou-Ramel présente le nouveau décret porté par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE), qui fait évoluer le dispositif « *Bienvenue en France* ». Le premier décret « *Bienvenue en France* » instaurait des frais différenciés pour les étudiants étrangers, tout en laissant aux établissements la possibilité d'accorder des exonérations dans certaines limites. L'Enssib avait alors défini, en 2020, ses propres critères d'exonération, notamment en faveur des étudiants issus de pays francophones et des étudiants déjà engagés dans un cursus à l'Enssib.

Le nouveau décret de 2026 modifie ce dispositif : les demandes d'exonération devront désormais être individuelles, réparties en deux catégories d'étudiants, avec un taux d'exonération de 30 % par catégorie. À l'Enssib, sur 24 étudiants concernés, 12 ont bénéficié d'une exonération des droits différenciés, les autres ayant bénéficié de bourses. L'établissement devra désormais transmettre chaque année au ministère des statistiques relatives aux étudiants étrangers. L'ensemble du conseil d'administration exprime son opposition à ce dispositif.

Marc Bergère indique qu'il lui paraît important, symboliquement, que le conseil d'administration adopte une position de principe indiquant que ce texte n'est pas conforme aux valeurs et aux lignes directrices de l'Enssib. Il souligne par ailleurs que la stricte application de ce texte pourrait s'avérer contreproductive à terme pour la stratégie de l'ENSSIB qui vise clairement à se positionner comme une grande école de référence en formation à destination des pays de la francophonie.

Nicolas Beaupré propose que l'établissement s'associe à des motions déjà adoptées par d'autres établissements, notamment celles portées par des conférences de présidents d'université ou par le Conseil national des universités (CNU), citant en particulier les motions de France Universités.

Bernard Jacquemin évoque également les motions adoptées par le CNU, notamment à l'occasion de sa 75^e session.

Marc Bergère propose que l'Enssib s'associe à ces motions tout en élaborant sa propre motion, spécifique à l'établissement.

Bernard Jacquemin indique qu'une motion du CNU doit être élaborée entre le 30 juin et le 2 juillet 2026.

Les membres du conseil d'administration soutiennent collectivement la démarche proposée par le président.

9. Calendrier prévisionnel des prochains conseils d'administration de l'Enssib

Marc Bergère propose deux dates pour les deux prochains conseils d'administration de l'Enssib comme étant : le mercredi 7 octobre 2026 et le jeudi 17 décembre 2026.

Les membres du conseil d'administration valident collectivement les deux dates proposées par le président du conseil d'administration de l'Enssib.

10. Questions diverses

Léo Collinet fait part du souhait des élèves fonctionnaires et des élèves conservateurs de bénéficier d'une formation relative aux violences sexistes et sexuelles (VSS) et aux risques psychosociaux (RPS).

Christelle Di Pietro indique que ces formations sont d'ores et déjà proposées, en fin de parcours de formation.

Léo Collinet précise que la demande porte sur l'organisation d'une formation d'une journée complète.

Christelle Di Pietro se dit favorable à l'inscription de cette formation dans la maquette du DCB.

Régis Maurice interroge sur la nature attendue de cette action : sensibilisation ou formation.

Léo Collinet précise qu'il s'agirait davantage d'une formation, incluant un volet de préparation à la vie professionnelle.

Marc Bergère souligne l'importance de cette demande légitime et propose un temps d'échange complémentaire pour coconstruire une formation utile et adaptée.

Christelle Di Pietro revient sur la délibération du point 5.5 (sic. *Il s'agissait du point 4.5*) du conseil d'administration du 12 mars 2026 relative au RIFSEEP, relevant que celle-ci prévoit un versement annuel du complément indemnitaire annuel (CIA), alors que des versements mensuels intégrés à l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) sont également constatés en pratique. Elle demande s'il conviendrait de revoter un complément de délibération afin de clarifier le document.

Nicolas Espinosa indique que le CIA correspond à un montant annuel unique de 300 €, l'objectif de l'évolution du dispositif RIFSEEP de l'Enssib étant par ailleurs d'intégrer, et donc de garantir, une part du CIA qui était versé jusqu'à présent à l'IFSE.

Christelle Di Pietro relève que le texte de la délibération mentionne explicitement un versement annuel.

Nathalie Marcerou-Ramel précise qu'une nouvelle explication sera apportée en CSA afin de clarifier la situation.

Marc Bergère remercie chaleureusement les administrateurs pour leur participation active à ce conseil d'administration et leur rappelle que le prochain conseil d'administration de l'Enssib consacré aux RCE devrait se tenir soit le jeudi 3 septembre 2026, soit le mercredi 9 septembre 2026 en format hybride (dates à confirmer). Le prochain conseil d'administration ordinaire se tiendra le mercredi 7 octobre 2026 à 10h00 en présentiel.

La séance est levée à 13h03.

Le secrétaire de séance

Le président du conseil d'administration

Monsieur Vincent BESSON

Monsieur Marc Bergère